

PAR COURRIEL

Québec, le 12 septembre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-270

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 23 août 2016 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les documents suivants :

- « Tout document et ou statistique que détient la Sépaq et me permettant de voir la clientèle du réseau Sépaq depuis les 7 dernières années à ce jour, le 23 août 2016. Par année exemple dans quelle proportion les gens qui visitent les parcs de la Sépaq proviennent d'ailleurs au Québec? Quels sont les parcs les plus fréquentés par les touristes, aussi qui loue les prêts à camper (Huttopia, chalets, Hékipia, etc.). »

→ Afin de répondre à votre demande sur les parcs les plus fréquentés, vous trouverez ci-joint un document contenant les statistiques de fréquentation par établissement des 7 dernières années. Les statistiques pour 2016-2017 seront disponibles après la fin de l'année financière.

Quant à la provenance des gens qui visitent les parcs et louent les prêt-à-camper, vous trouverez ci-joint quatre tableaux :

- Provenance de la clientèle des parcs nationaux (clientèle quotidienne seulement);
- Provenance Prêt-à-camper (Huttopia et Hékipia);
- Provenance de la clientèle camping (comprend tous les établissements de la Sépaq : parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques);
- Provenance des villégiateurs (comprend tous les établissements de la Sépaq : parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques).

Pour votre information, en ce qui concerne la provenance de la clientèle des parcs nationaux, tous types de clientèle confondus, ce serait 96 % de la clientèle qui proviendrait du Québec.

- « Tout document et ou statistique / donnée me permettant de voir le nombre de plaintes reçues, type de plainte et ce pour chacune des 7 dernières années à ce jour, le 23 août 2016. »
→ Le système des plaintes est informatisé depuis le 1^{er} avril 2012. Nous n'avons pas les statistiques avant cette date. Nous vous joignons un document démontrant les motifs des plaintes pour le nombre de plaintes reçues par année financière à compter de 2012-2013.
- « Tout document me permettant de voir le nombre de constats/amendes donnés aux personnes qui fréquentent les parcs de la Sépaq et qui ont commis une ou des infractions, exemple : jeter déchets au sol, utilisation de drogues, vandalisme, les chiens pas attachés, des activités sexuelles, etc. Les documents devront montrer le type de constats/amendes octroyés, la ou les raisons, valeur des contrats \$ par année pour chacune des catégories. »

→ La Sépaq n'a pas la compétence pour émettre des constats d'infraction ou des amendes. Elle ne détient pas cette information.

- « Tout document statistique / donnée me permettant de voir si des actes criminels ont été commis au cours des deux dernières années dans les parcs de la Sépaq (incluant les rapports de police). »

→ La Sépaq n'a pas la compétence dans ce domaine. Elle ne détient pas cette information.

- « La liste des études, recherches, analyses qui ont été menées par ou pour la Sépaq au cours des deux dernières années à ce jour, le 23 août 2016. »

→ Vous trouverez ci-joint la liste des études sur la clientèle depuis 2014-2015 jusqu'au 23 août 2016.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours

Statistiques de fréquentation

Provenance de la clientèle des parcs nationaux (clientèle quotidienne seulement)

Provenance Prêt-à-camper (Huttopia et Hékipia)

Provenance de la clientèle camping

Provenance des villégiateurs

Motifs des plaintes

Liste des études